



MAIRIE DE **SERGY**

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Sergy

Mardi 06 juin 2023

Affichage de la convocation : 01 juin 2023

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M. Sébastien YVES, Mme Tiphaine TELLEY, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric BORDIER, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Eric VEYRUNES

Pouvoir : Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD, M. Paolo MARTINELLI donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PICHARD

Objet – Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 mai 2023

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe les membres du conseil de la démission de M. Graziano SALCUNI en date du 01/06/2023.

20h44 Mme Elise MOINE quitte la séance.

Objet – Délibération portant sur l'attribution de subvention aux associations

Madame la 1ère Adjointe informe les membres du conseil de la nécessité de valider le tableau des subventions accordées aux associations.

Elle précise que le montant alloué en 2022 était de 22 280 €.

Le tableau des subventions est présenté tel que suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES		
	NOM DE L'ASSOCIATION	2023
1	Sou des Ecoles	1 400
2	Echo du crêt de la Neige(chef)	8 000
	Echo du Crêt de la Neige (fanfare)	800
3	Amicale des Pompiers (y compris orchestre 14)	1 000
	Amicale des Pompiers (Festifire)	1 000
	Amicale des Pompiers - Cotisations	850
4	Comité St Nicolas	300
6	Club Détente et Loisirs	450
9	Tennis Club	560
10	Société de chasse	400
13	Amicale des donneurs de sang	100
15	Comité des fêtes	600
16	Crêt des Arts	400
19	Ailes de Sergy	500
21	Pulling Gessien	500
24	Ecole de cirque Chrysalide	400
25	Squash Club Sergy	200
TOTAL		17 460

ASSOCIATIONS PAYS DE GEX		
	NOM DE L'ASSOCIATION	2023
2	Amicale Hopital Local du PDG (Tougin)	250
3	Ass. des Jeunes Sapeurs Pompiers	80
4	Accueil Gessien	500
5	CIO Bellegarde	100
6	Equipe d'entraide du Pays de Gex	100
7	Judo Club St Genis Pouilly	300
9	Football Sud Gessien	460
12	Pays-de-Gex Natation	60
13	Ecole de Musique Chevry-Crozet-Echenevex	150
14	Ecole Jeanne d'Arc	900
16	Amis Réserve Naturelle Haut Jura	200
17	CIMADE Pays-de-Gex	250
24	Le verger Tiocan	100
26	Les Ch'amis Gessien	100
TOTAL		3 550

ASSOCIATIONS HORS PAYS DE GEX		
	NOM DE L'ASSOCIATION	2023
1	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain	150
4	CFA - MFR Bonne	100
5	CFA - MFR Coublevie	100
6	CFA - MFR Vulbens	100
9	CECOF – CFA Ambérieu	100
TOTAL		550

Madame la première adjointe propose de valider le montant alloué aux subventions pour les associations pour l'année 2023 à 21 560 € selon la répartition proposée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 1 abstention (M. Sébastien YVES),

- **VALIDE** le tableau des subventions tel que présenté ;
- **VALIDE** la répartition des montants tel que présentés ;
- **AUTORISE** le montant au titre des subventions 2023 alloué et versé par la commune de Sergy.

Objet – Délibération portant sur la mise à jour des dispositions juridiques de la régie Cantine
--

Madame le Maire rappelle que à la suite de la création de la cantine scolaire et par délibération en date du 5 septembre 1995 a été créée une régie de recettes nommée Cantine. Celle-ci a pour objet d'encaisser les recettes provenant de la vente de tickets repas.

Madame le Maire expose que depuis 1995, cette régie a subi de nombreuses évolutions au fil des années et nécessite donc, aujourd'hui, une mise à jour des dispositions juridiques.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DECIDE** de renommer cette régie « Périscolaire » et les recettes encaissées sont issues des produits correspondant aux prestations suivantes : la restauration scolaire (repas enfants) et les accueils périscolaires (avant et après l'école).
- **PRECISE** que ces recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants (pour l'ensemble des prestations) : chèques, cartes bancaires (paiement à distance accessible depuis le compte BL Citoyen des parents - TIPI) et prélèvement automatique. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de :
 - Reçus issus du logiciel informatique dédié pour les paiements par chèque,
 - Récépissés générés via l'espace famille pour les paiements par cartes bancaire en ligne (paiement à distance).
- **PRECISE** que les activités payables auprès de la régie font l'objet, mensuellement, d'une facture détaillant les différentes prestations. Les factures sont consultables directement sur l'espace famille. Le régisseur et ses mandataires disposent, lorsque le mois est achevé, d'un délai d'un mois maximum pour encaisser les sommes perçues en règlement des factures.
- **PREND ACTE** qu'un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès du comptable public assignataire.
- **FIXE** le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 25 000 euros.

- **PREND ACTE** que le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant des recettes perçues ou le montant de l'encaisse de la régie des recettes et la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois et en tout état de cause le :
 - Le 31 décembre,
 - Lors de sa sortie de fonction,
 - Lors de son remplacement par le mandataire,
 - Dès que celui-ci atteint le montant maximum de l'encaisse.
- **PREND ACTE** que le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
- **PREND ACTE** que le régisseur percevra l'IFSE mensuelle des régisseurs selon le barème en vigueur.

Objet – Délibération portant sur la mise à disposition d'un podium à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Gonville

Madame le Maire informe les membres du conseil de la demande faite par les pompiers de Saint-Jean-de-Gonville de louer le podium de la Commune de Sergy pour leur bal des pompiers 13 juillet 2023 prochain.

Elle informe que cette demande a déjà été faite l'année dernière.

Il serait convenu entre les parties que les pompiers feraient leur affaire du transport dudit podium et que le montant de location s'élèverait à 100 €.

Une simple convention de location serait établie entre les parties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** la location du podium communal pour la somme de 100 € à destination des pompiers de Saint-Jean-de-Gonville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ou tout autre document nécessaire à l'établissement de cette location.

Objet – Délibération portant sur la mise à jour de la tarification cantine

Madame l'adjointe à la vie scolaire, jeunesse et culture informe les membres du conseil de la nécessité de mettre à jour la tarification cantine.

En effet, notre fournisseur, l'entreprise Bourg Traiteur nous a informé avoir subi une hausse de 15% sur le coût des matières premières et une hausse du coût de l'énergie conséquente sur l'année 2022. D'autre part, dans le contrat nous liant à ce fournisseur il est prévu une clause annuelle de révision des prix en fonction d'une formule de calcul tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE.

Pour l'année 2023 cette révision, tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE, impliquerait une augmentation de 22.17 %.

Néanmoins, l'entreprise nous propose d'appliquer une augmentation inférieure à celle donnée par la variation de l'indice en appliquant une augmentation correspondant à la hausse directe du coût unitaire par repas subi soit 0.56 € HT ce qui représente une hausse de 19.6 %. Ce qui reviendrait à un prix de repas sans pain de 3,42 € HT / 3.61 € TTC.

La commune applique aujourd'hui une tarification des repas en fonction de 4 tranches fiscales sur les revenus des parents :

TARIFS 2022/2023			
Tranches fiscales (En fonction du Revenu Fiscal de Référence)	Prix du repas (Abonnement)	Prix du repas (Occasionnel)	Prix pour enfants allergiques apportant leur panier repas
Moins de 25 000 €/an	3.20 €	3.70 €	1.50 €
Entre 25 001 et 45 000 €/an	4.50 €	5.20 €	2.15 €
Entre 45 001 et 65 000 €/an	5.80 €	6.20 €	2.80 €
Plus de 65 000 €/an	7.00 €	7.70 €	3.40 €

Au titre de l'année scolaire 2023/2024 il est proposé les tarifs suivants :

TARIFS 2023/2024			
Tranches fiscales (En fonction du Revenu Fiscal de Référence)	Prix du repas (Abonnement)	Prix du repas (Occasionnel)	Prix pour enfants allergiques apportant leur panier repas
Moins de 25 000 €/an	3.35 €	3.85 €	1.65 €
Entre 25 001 et 45 000 €/an	4.75 €	5.45 €	2.35 €
Entre 45 001 et 65 000 €/an	6.15 €	6.55 €	3.00 €
Plus de 65 000 €/an	7.75 €	8.45 €	3.70 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 2 contre (Mme Alexandra TECHER et M. Philippe RICO),

- **ARRETE** la tarification de la cantine selon les modalités et les prix arrêtés.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la communication auprès des parents d'élèves sur la nouvelle tarification de la cantine.

Objet – Point d'information portant sur la désignation des représentants aux commissions de Pays de Gex Agglo

Madame le Maire informe les membres du conseil que pour donner suite aux différentes démissions et à l'installation de nouveaux adjoints et de nouveaux conseillers municipaux, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants dans les différentes commissions de Pays de Gex Agglo.

Elle précise que les commissions concernées sont :

- Aménagement, habitat ;

- Cadre de vie ;
- Déplacements ;
- Economie, Tourisme, Culture, Innovation ;
- Environnement ;
- Finances ;
- Santé, Solidarité.

Les élus proposés sont :

- Aménagement Habitat : Titulaire : M. Philippe RICO, Suppléant : M. Sébastien YVES ;
- Cadre de vie : Titulaire : M. Mickael SIMON, Suppléant : M. Sébastien YVES ;
- Economie Tourisme Culture Innovation : Titulaire : Mme Amélie MICHAUD, Suppléant : M. Jean-Claude CLEMENT ;
- Environnement : Titulaire : M. Mickael SIMON, Suppléant : M. Fausto SCHIRRU ;
- Finances : Titulaire : Mme Catherine MOINE, Suppléant : M. Jean-Claude CLEMENT ;
- Déplacements : Titulaire : M. Philippe RICO, Suppléant : M. Denis LINGLIN ;
- Santé Solidarité : Titulaire : Mme Isabelle PICHARD, Suppléant : M. Fausto SCHIRRU.

Objet – Délibération portant sur la désignation des représentants au SIEA

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite des différentes démissions et de l'installation de nouveaux conseillers municipaux, il est nécessaire d'élire de nouveaux représentants de la commune au SIEA (2 titulaires et 4 suppléants).

Elle rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'électronique de l'Ain (SIEA) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale basé à Bourg-en-B. et dédié à l'aménagement du territoire. Il exerce ses activités dans les domaines suivants : Electricité, gaz, SIG, aménagement numérique, éclairage public, transition énergétique.

L'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences.

Madame le Maire propose un vote à main levé qui est accepté.

Se proposent comme titulaires : M. Denis LINGLIN et Mme Amélie MICHAUD.

Se proposent comme suppléants : M. Eric BORDIER, M. Eric VEYRUNES, M. Mickaël SIMON et M. Jean-Claude CLEMENT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DESIGNE** les nouveaux représentants de la commune de Sergy au SIEA :
 - Titulaires : M. Denis LINGLIN et Mme Amélie MICHAUD ;
 - Suppléants : M. Eric BORDIER, M. Eric VEYRUNES, M. Mickaël SIMON et M. Jean-Claude CLEMENT.

Objet – Délibération portant sur la désignation des représentants à la régie des eaux gessiennes

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'à la suite des différentes démissions et de l'installation de nouveaux conseillers municipaux, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants au comité technique consultatif de la régie des eaux gessiennes.

Madame le Maire souligne l'importance de cet organisme étant donné l'interdépendance technique et économique entre le Pays de Gex et la Suisse à ce sujet.

Madame le Maire propose un vote à main levée qui est accepté.

Se propose comme titulaire : M. Sébastien YVES ;
Se propose comme suppléant : M. Mickaël SIMON.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DESIGNE** comme titulaire M. Sébastien YVES et comme suppléant M. Mickaël SIMON comme nouveaux représentants au comité technique consultatif de la régie des eaux gessiennes.

Objet – Délibération portant sur la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°18.22 portant sur l'achat du terrain cadastré C 551 pour une somme de 35 000 HT.

Elle rappelle que l'objectif de l'acquisition était de préserver une forêt et d'éviter que son propriétaire ne détruise les arbres présents.

Elle rappelle également que le conseil avait autorisé à 15 voix pour et 3 contre Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer les documents liés à l'achat de la parcelle C 551 pour une somme totale d'opération de 35 000 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre cette acquisition et de faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte lié à l'achat de la parcelle C 551 pour une somme totale d'opération de 35 000 € HT.

Objet – Délibération portant sur le projet du chemin de la Verpillère

Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, aménagement et mobilité informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement du projet de réhabilitation du chemin de la Verpillère.

L'ensemble des documents et des informations sont présentés au conseil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** les plans d'aménagements et l'approche budgétaire présentés.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les plans d'aménagements et l'approche budgétaire présentés.

Objet – Délibération portant sur la mise à jour du tableau des emplois de la commune

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, à la suite des évolutions des services et aux croissances des besoins, de mettre à jour le tableau des emplois de la commune.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de porter le poste d'agent d'accueil et service population à temps complet, de créer un poste à temps complet d'Agent polyvalent du service technique et de créer un poste d'Adjoint d'animation territoriale à 25.22 Heures hebdomadaires.

Les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non-complet de la mairie de Sergy est proposé tel que suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
EMPLOIS	CADRE D'EMPLOIS AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT	TITULAIRE	NON-TITULAIRE	POSSIBILITE DE POURVOIR EN CONTRACTUEL Art. 3-3
SERVICE ADMINISTRATIF				
DIRECTION				
SECRETAIRE GENERAL	ATTACHE TERRITORIAL	0	1	OUI
ACCUEIL, ETAT CIVIL, ELECTIONS, URBANISME				
GESTIONNAIRE PAIE ET URBANISME	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	1	0	OUI
AGENT RESPONSABLE ETAT CIVIL ET ELECTIONS	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	1	0	OUI
AGENT D'ACCUEIL ET SERVICE POPULATION	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	0	1	OUI
COMPTABILITE				
AGENT RESPONSABLE COMPTABILITE	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	1	0	OUI
CENTRE SPORTIF				
GESTIONNAIRE DU CENTRE SPORTIF	REDACTEUR TERRITORIAL	0	1	OUI
SERVICE TECHNIQUE				
RESPONSABLE SERVICE TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE/ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	0	OUI
AGENT POLYVALENT DU SERVICE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	0	OUI
AGENT POLYVALENT DU SERVICE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT POLYVALENT DU SERVICE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT POLYVALENT DU SERVICE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT POLYVALENT DU SERVICE TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	0	0	OUI

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET				
EMPLOIS	CADRE D'EMPLOIS AUTORISES PAR L'ORGANE DELIBERANT	TITULAIRE	NON-TITULAIRE	POSSIBILITE DE POURVOIR EN CONTRACTUEL Art. 3-3
SERVICE SCOLAIRE				
ATSEM (21.00 H HEBDO)	ATSEM	1	0	NON
ATSEM (21.00 H HEBDO)	ATSEM	1	0	NON
ATSEM (16.14 H HEBDO)	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL / ATSEM	1	0	NON
SERVICE PERISCOLAIRE				
COORDINATRICE PERISCOLAIRE (32.71 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	1	0	OUI
AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (34.63 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	1	0	OUI
AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (34.63 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	1	0	OUI
AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (32.28 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (30.42 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL / AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL / AGENT DE MAITRISE	1	0	OUI
AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (32.72 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (25.22 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (25.22 H HEBDO)	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	0	1	OUI
SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX				
AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT (31.87 H HEBDO)	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT (16.58 H HEBDO)	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	0	1	OUI
AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT (12.26 H HEBDO)	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	0	1	OUI

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** les modifications en conformité avec ce qui précède sur la modification du temps de travail et la création de postes du tableau des emplois et effectifs de la commune de Sergy.
- **ARRETE** en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois et effectifs de la Commune de Sergy.

Objet – Points divers

Madame le Maire informe les membres du conseil que le Festi'Fire 2023 s'est tenu le samedi 3 juin dans l'enceinte du Centre sportif de Sergy avec 1 854 festivaliers.

Le conseil municipal félicite l'amicale des pompiers et toute leur équipe de bénévoles.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 27 juin 2023 à 20h30.

22h59 Mme le Maire lève la séance.